

LEPRI Jean-Pierre

7 Les Champs Dessus  
71300 MARY

Téléphone : 03 85 79 92 17

Mél : lepoub71@yahoo.fr

## TÉMOIGNAGE

Je ne connais pas spécialement l'école de Saint-Cyr-le-Chatoux (69870), mais je m'en fais une idée assez précise pour avoir été, pendant huit ans, IEN en charge de la circonscription « rurale » jouxtant celle dont dépend cette commune (haute vallée de l'Azergues notamment).

Il me revient que cette école serait menacée de fermeture.

Si, dit-on, « ouvrir une école, c'est fermer une prison », l'inverse semble alors tout aussi pensable : « fermer une école, c'est ouvrir une prison ». Fermer une école est un acte très lourd de conséquences – bien plus que celui de fermer une classe.

L'Éducation nationale se plaint, non sans raison, de ne pas être suffisamment considérée par la « société ». Elle a, ici, une occasion de montrer qu'elle ne se décrédite pas elle-même. En effet, fermer l'école d'un village, c'est comme y fermer l'agence postale, le café... c'est y tuer la vie sociale. L'école est un puissant moyen de « faire société », de contribuer au « vivre ensemble » dont elle se prévaut d'ailleurs. Elle permet, par exemple, que des habitants se rencontrent lors de l'entrée ou de la sortie des classes ou lors de la fête de l'école – ce qui est une manière plus valorisante que de contribuer à l'union de tout un village *contre* l'Éducation nationale.

D'un point de vue pédagogique, les classes uniques ont fait la preuve de leur efficacité – contrairement aux idées répandues à tort. Il n'est pas dit – il est même fort probable – que les enfants qui seraient alors répartis dans de plus grandes structures obtiennent des résultats aussi bons qu'en classe multi-âges.

Enfin, l'Éducation nationale reste encore un service public – qui peut s'honorer de montrer qu'il est encore un peu au service du public et non à celui d'autres intérêts inavoués.

Mes connaissances, mon expérience et mes compétences me conduisent à penser que la fermeture de cette école serait une grave erreur, sociale, pédagogique, politique, humaine, si elle ne reposait que sur une considération comptable.

En foi de quoi, je rends public ce témoignage pour servir et valoir ce que de droit.

Fait en Bourgogne, le 2 février 2016.



Jean-Pierre Lepri

Inspecteur hors classe de l'Éducation nationale

Expert principal pour l'UNESCO

Docteur en éducation et en sociologie, DEA en espagnol et en lettres modernes

Commandeur de l'Ordre des Palmes Académiques